

	Répartition des voix	Précisions
Pour	19	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- **Prend acte** du bilan des acquisitions et des cessions immobilières effectuées par la Commune en 2017 (voir état ci-dessous) qui sera annexé au compte administratif 2017.

ETAT DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES ANNEE 2017						
DESIGNATION DU BIEN	REFERENCE CADASTRALE	ORIGINE DE PROPRIETE	IDENTITE DU CEDANT	IDENTITE DE L'ACHETEUR	CONDITIONS DE LA CESSION	MONTANT
ACQUISITIONS A TITRE ONEREUX						
Terrain nu	Section AM n° 46 Les Charbonnières et n° 090 B 729 1669 et 1670 Nauves d'Argenton	Acte notarié du 25 août 1982 reçu par Maître PEYRET alors Notaire à Montendre et acte notarié du 19 avril 1951 reçu par Maître DROUILLARD alors Notaire à Montendre	SIVOM DE MONTENDRE	COMMUNE DE MONTENDRE	Acte notarié du 10 Juin 2016 dressé par Maître FIEUZET, Notaire à Montendre	13 238 €
Bâtiment + terrains	Section AS n° 818 – 820 et 828 Avenue de la Gare		SNCF RESEAU	COMMUNE DE MONTENDRE	Acte notarié du 18 Mai 2016 dressé par Maître FIEUZET Sébastien Notaire à Montendre	16 000 €
Jardin	Section AA 185 Le Bourg Ouest	Acte notarié du 25 juin 1991 reçu par Maître PEYRET, Notaire à Montendre	Mme MOTARD Simone	COMMUNE DE MONTENDRE	Acte notarié du 19 Janvier 2017 dressé par Maître Sébastien FIEUZET Notaire à Montendre	10 000 €
Terrain	Section AO n° 269 Avenue de la République		M. et Mme BOUTEILLER Jean-François	COMMUNE DE MONTENDRE	Acte notarié du 9 novembre 2017 dressé par Maître Sébastien FIEUZET, Notaire à Montendre	1 400 €
Landes	Section AT n° 159 Aux Cinq Chênes		Mme GUEDON Lucienne	COMMUNE DE MONTENDRE	Acte notarié du 9 Novembre 2017 dressé par Maître Sébastien FIEUZET, Notaire à Montendre	1 574 €

Terre	Section 090 A n° 883 et 891 Route Coux et Croix Rouge	Actes notariés du 14 juin 2002 et 3 septembre 2008 reçus par Maître PEYRET et FIEUZET, Notaires à Montendre	Mme BOULLE Nathalie et M. FEDON Jean Paul	COMMUNE DE MONTENDRE	Acte notarié du 7 Juillet 2017 dressé par Maître FIEUZET, Notaire à Montendre	19 152 €
Ensemble mobilier à usage bureaux + 9 garages et 1 logement fonction	Section AH n° 71 au 22 rue des Genêts	Acte notarié du 2 octobre 1998 reçu par Maître PEYRET alors Notaire à Montendre	SYNDICAT DES EAUX DE LA CHTE MME	COMMUNE DE MONTENDRE	Acte notarié du 7 juillet 2017 dressé par Maître FIEUZET, Notaire à Montendre	140 000 €

DELIBERATION n° 017240DE260220182

PRESTATION DE CONTROLE DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie) REALISEE PAR LA RESE :

Le Maire expose :

Vu la loi de mai 2011 qui rappelle que la défense extérieure contre l'incendie est un pouvoir de police spéciale du Maire, que les investissements y afférant sont à la charge du budget général de la Commune,

Vu le décret du 27 Février 2015, publié le 1^{er} Mars 2015, relatif à la dépense extérieure contre l'incendie, qui prévoit que les Communes ou EPCI compétents seront désormais chargés des travaux nécessaires à la création et l'aménagement des points d'eau, leur accessibilité, signalisation, approvisionnement, maintenance et contrôles réguliers. Ces tâches pourront être déléguées à d'autres personnes publiques ou privées,

Considérant que la RESE, gestionnaire du réseau public de distribution d'eau potable de la Commune, a créé un service Défense Extérieure Contre l'Incendie et propose, dans le prolongement de sa compétence, la prestation de maintenance, entretien et création de tout type de point d'eau nécessaire à l'alimentation des moyens de secours incendie,

Considérant que les tarifs de prestations de contrôle DECI de la RESE ont été présentés et votés lors du Comité Syndical du 6 Décembre 2016 par les délégués à l'eau de l'ensemble des Communes adhérentes,

Monsieur le Maire donne lecture des prestations et tarifs proposés par la RESE en matière de DECI. Après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	19	
Contre		
Abstentions		
Vote	Unanimité	

DECIDE de confier le contrôle des points de défense incendie de la Commune à la RESE, au regard des engagements de celle-ci,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif,

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2018.

DELIBERATION n° 017240DE260220183

PRISE EN CHARGE FRAIS DELIVRANCE PERMIS BE SERVICES TECHNIQUES :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que, la Collectivité étant tenue de vérifier que le personnel territorial est titulaire du permis de conduire approprié, cette obligation la conduit Collectivité à pouvoir prendre en charge les frais attachés à certains permis dès lors que ledit permis est demandé à des fins professionnelles.

Ainsi afin d'optimiser le fonctionnement des services techniques, il est proposé de prendre en charge, sur le budget communal, les frais de délivrance du permis BE pour un agent titulaire des Services Techniques. Le permis BE permet de conduire un véhicule attelé d'une remorque dont le poids dépasse 750 kg. Son obtention est soumise à des conditions d'âge, de catégorie de permis déjà obtenue, de formation et de réussite à un examen.

Un devis de l'auto-école estimatif a été établi à la somme de 892 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	19	
Contre		
Abstentions		
Vote	Unanimité	

- ACCEPTE de prendre en charge les frais de formation et de présentation à l'examen pour le permis BE pour un agent des services techniques à hauteur de 892 € (devis estimatif) ainsi que toute heure supplémentaire nécessaire à son obtention sur présentation de la facture de l'auto-école,

- PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2018.

DELIBERATION n° 017240DE260220184 :

CONVENTION A PASSER AVEC LA SPA POUR LA PRESTATION DE SERVICE DE CAPTURE ET GESTION DE LA FOURRIERE ANIMALE :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L211-22 du Code Rural, la Commune doit prendre toutes dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et chats. Notamment en prescrivant que les chiens et les chats errants et tous ceux qui seraient saisis sur le

territoire de la Commune soient conduits à la fourrière, où ils sont gardés pendant les délais fixés aux articles L211-25 et L211-26 du Code Rural.

Le Maire propose donc pour l'année 2018 de signer une convention avec la SPA de Saintes, Refuge du Bois Rulaud, pour venir récupérer l'animal capturé et la prise en charge de l'animal en fourrière.

Le prix forfaitaire est de 0,45 € par habitant soit pour l'année 2018, 3294 habitants (donnée Insee janvier 2018) x 0,45 € = 1 482,30 € TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	19	
Contre		
Abstentions		
Vote	Unanimité	

- DECIDE de signer la convention de prestation de service avec la SPA de SAINTES Refuge du Bois Roulaud,

- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce service,

- PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif de 2018.

DELIBERATION n° 017240DE260220185

CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS :

Il est nécessaire de procéder au recrutement d'employés saisonniers pour assumer, durant la période estivale, le fonctionnement du Bassin Ludique et la surveillance de la baignade du Lac, l'entretien du Lac et divers chantiers à entreprendre dans le cadre de la préparation de la saison et pour la réalisation de chantiers durant l'été.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	19	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- autorise le recrutement de trois adjoints techniques territoriaux contractuels saisonniers à temps complet rémunérés sur la base de l'indice brut 347 correspondant au 1^{er} échelon de l'échelle C1 applicable aux adjoints techniques territoriaux :

- le premier pour une période de 6 mois allant du 1^{er} avril 2018 au 30 septembre 2018 ;
 - le deuxième pour une période de 6 mois allant du 1^{er} mai 2018 au 31 octobre 2018 ;
 - le troisième pour une période de 4 mois allant du 1^{er} juin 2018 au 30 septembre 2018.
- Autorise le recrutement de deux agents contractuels à temps complet, l'un pour une période de 5,5 mois du 1^{er} juin au 15 novembre 2018 et l'autre pour une période de 3 mois du 16 juin au 15 septembre 2018, ceci afin d'assurer les fonctions de Maître Nageur Sauveteur au bassin ludique. Les agents recrutés devront être titulaires du BEESAN ou BPJEPSAAN et seront rémunérés sur la base de l'indice brut 449 correspondant au 7^{ème} échelon de la grille de rémunération des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives ;
 - Autorise le recrutement de deux agents contractuels à temps complet, pour une période de 2,5 mois du 22 juin au 6 septembre 2018, pour assurer les fonctions de surveillant de baignade sur la zone aménagée du Lac. Les agents recrutés devront être titulaires du BNSSA et seront rémunérés sur la base de l'indice brut 379 correspondant au 3^{ème} échelon de la grille de rémunération des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives ;
 - Autorise le recrutement, à compter du 1er mai 2018 et jusqu'au 30 septembre 2018, d'un adjoint technique territorial contractuel saisonnier à temps complet pour assurer l'entretien des locaux du bassin ludique. Cet agent sera rémunéré sur la base de l'indice brut 347 correspondant au 1^{er} échelon de l'échelle C1 applicable aux adjoints techniques territoriaux ;
 - Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

DELIBERATION n° 017240DE260220186

CREATION DE POSTES POUR REMPLACEMENT D'UN AGENT PARTANT A LA RETRAITE :

Un agent administratif, adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, a fait valoir ses droits à la retraite.

Il est donc nécessaire de procéder au recrutement d'un nouvel agent doté d'un profil similaire afin de la remplacer.

Compte tenu des congés auxquels cet agent peut prétendre avant sa radiation des cadres et afin de permettre une période de tuilage avec l'agent qui sera recruté en remplacement, il convient de lancer dès à présent les démarches de recrutement.

Par ailleurs, afin de permettre d'assurer une possibilité de recruter aussi bien un agent n'ayant pas obtenu de concours qu'un agent lauréat du concours d'adjoint administratif principal de 2^e classe et de laisser ainsi à l'autorité territoriale une plus grande latitude de recrutement, il apparaît opportun d'ouvrir deux postes à temps complet :

- Un poste d'adjoint administratif à temps complet ;
- Un poste d'adjoint administratif principal de 2^e classe à temps complet.

Seul un de ces deux postes sera pourvu dans le cadre de ce recrutement et le poste non-pourvu sera automatiquement supprimé du tableau des emplois lorsque le recrutement sera effectué.

De la même manière, le poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe sera également automatiquement supprimé du tableau des emplois à compter de la radiation des cadres de l'agent occupant ce poste.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	19	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Décide d'ouvrir, à compter du 1^{er} juillet 2018, un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet ;
- Décide d'ouvrir, à compter du 1^{er} juillet 2018, un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^e classe à temps complet ;
- Précise que le poste ouvert mais non pourvu à l'issue de la procédure de recrutement sera automatiquement supprimé du tableau des emplois ;
- Précise qu'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe sera automatiquement supprimé du tableau des emplois à la date de radiation des cadres de l'agent occupant ce poste ;
- Autorise le Maire ou le Premier Adjoint à signer tout document et à entreprendre toute démarche nécessaire à cet effet.

DELIBERATION n° 017240DE260220187

CONVENTION A PASSER AVEC L'ASSOCIATION MARCILLAC VELO SPORT :

L'association Marcillac Vélo Sport, dont le siège social est situé 11 Le Bourg 33860 Marcillac, organise chaque année une course cycliste dénommée Tour du Canton de Saint Ciers-sur-Gironde.

Cette année, cette manifestation - d'envergure nationale au regard du niveau des équipes cyclistes accueillies – aura lieu du 23 au 25 mars 2018.

Afin d'accueillir les équipes cyclistes dans de bonnes conditions d'hébergement et dans un périmètre resserré autour du parcours de la course, l'association Marcillac Vélo Sport sollicite la possibilité de recourir aux 20 hébergements en dur du Village Vacances et d'accéder à la salle de restauration du Village Vacances pour la restauration des équipes.

Il est proposé, au regard du rayonnement et de l'intérêt local de la manifestation, de mettre ces équipements à disposition à titre gratuit à l'association Marcillac Vélo Sport, étant entendu que

l'association s'acquittera d'un montant forfaitaire de 1 500 € au titre des charges d'eau et d'électricité et assurera le nettoyage d'entrée et de sortie des équipements mis à disposition.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	19	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Décide de mettre les 20 hébergements en dur et la salle de restauration du Village de Vacances à disposition à titre gratuit à l'association Marcillac Vélo Sport ;
- Précise que l'association devra s'acquitter d'un montant forfaitaire de charges de 1 500 € au titre des frais d'eau et d'électricité ;
- Précise que l'association devra assurer le nettoyage d'entrée et de sortie de ces équipements ;
- Adopte la convention afférente à cette mise à disposition à passer entre la Commune de Montendre et l'association Marcillac Vélo Sport ;
- Autorise le Maire ou le Premier Adjoint à signer tout document et à entreprendre toute démarche nécessaire à cet effet.

DELIBERATION n° 017240DE260220189

CESSION D'UNE PARCELLE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE SAINTONGE :

La SARL MAP, qui gère le magasin de pièces détachées automobile de la zone du Lézard, souhaite faire l'acquisition de la parcelle cadastrée section AW n° 97 attenante à son magasin pour pouvoir développer son activité.

Cette parcelle communale, d'une superficie de 2 741 m², a été évaluée par le service des domaines à 13 700 euros.

La Communauté de Communes de la Haute Saintonge a désormais la compétence économique mais le transfert de propriété à cette dernière des parcelles communales à vocation artisanale et industrielle n'a pas encore été effectué.

Afin de permettre la réalisation de ce projet, il est donc nécessaire de vendre la parcelle AW n° 97 à la Communauté des Communes de la Haute Saintonge qui, par acte notarié concomitant, cèdera de son côté cette parcelle à la SARL MAP.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	19	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Décide de vendre la parcelle cadastrée section AW n° 97, d'une superficie de 2 741 m², à la Communauté de Communes de la Haute Saintonge au prix de 13 700 euros ;
- Autorise le Maire à signer toute pièce nécessaire à la mise en place et à la gestion de cette vente.

DELIBERATION n° 017240DE2602201810

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION LA MAISON POP :

Du fait d'une défaillance de l'installation électrique des Halles à l'occasion d'un marché nocturne, le matériel de sonorisation de l'association La Maison Pop a été détérioré et que cette dernière a dû procéder à son remplacement.

Le coût de remplacement de ce matériel a été de 1 140 € TTC.

Il est donc proposé au Conseil municipal de verser à l'association une subvention exceptionnelle correspondant à montant.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour		
Contre		
Abstention		
Vote		

- Décide de verser à l'association La Maison POP une subvention exceptionnelle de 1 140 euros ;
- Autorise le Maire à signer toute pièce et à effectuer toute démarche nécessaire à cet effet ;
- Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2018.

DELIBERATION n° 017240DE2602201811

AUTORISATION DE LANCEMENT DE L'OPERATION DE REHABILITATION DE LA SALLE DES FETES DE VALLET :

Par délibération n° 017240DE261020155 en date du 26 octobre 2015, le Conseil Municipal a inscrit les salles des fêtes de Vallet et de Montendre dans le cadre d'un appel à projets visant à améliorer la performance énergétique des bâtiments publics existants financé dans le cadre des fonds européens FEDER 2014-2020.

Cet appel à projets avait pour objet de soutenir financièrement des travaux qui ne sont habituellement pas éligibles au soutien des fonds européens liés à la réduction des consommations énergétiques des bâtiments. Il s'agit :

- de l'isolation de l'enveloppe du bâtiment (parois opaques, menuiseries extérieures, amélioration de l'étanchéité, etc.) ;

- des systèmes de renouvellement d'air (VMC double-flux ou autre, etc.) ;
- des équipements de gestion ou de régulation, de gestion technique centralisée ;
- de l'isolation des réseaux hydrauliques de chauffage et d'eau chaude sanitaire ;
- de systèmes d'éclairage économe.

Les performances à atteindre étaient les suivantes :

- une réduction de la consommation de chaque bâtiment inscrit dans le cadre de l'appel à projets de 100 kWhep/m²/an hors gains liés à l'emploi d'énergies renouvelables ou au changement du mode de chauffage ;
- Une consommation après travaux inférieure à 120 kWhep/m²/an.

Dans ce cadre, le projet de travaux de réhabilitation thermique de la salle des fêtes de Vallet a été soutenu à hauteur de 100 114 €. Par ailleurs, une subvention de 43 105,16 € a été obtenue au titre du chapitre 0122-19 du Ministère de l'Intérieur.

Au-delà de l'aspect rénovation énergétique, il a été élaboré un projet global de rénovation de la salle des fêtes de Vallet.

Il prévoit, notamment, le réagencement intérieur de la salle des fêtes afin d'en améliorer le fonctionnement, la remise aux normes électriques, la mise aux normes accessibilité handicapé, des travaux de structure rendus nécessaires par la rénovation énergétique du bâtiment.

Le montant global des travaux est estimé à 400 000 € HT et est éligible à diverses subventions, dont la DTER à hauteur de 45 %.

Afin de permettre au Maire de procéder aux demandes de subventions et de déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme nécessaires, il convient que le Conseil municipal autorise le lancement de cette opération.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	19	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Autorise le lancement de l'opération de réhabilitation de la salle des fêtes de Vallet décrite ci-dessus ;
- Autorise le Maire à signer toute pièce et à effectuer toute démarche nécessaire à cet effet ;
- Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2018.

Affaires diverses :

Monsieur Patrick GIRAUDEAU donne compte-rendu des délégations du Conseil Municipal au Maire pour la période du 14 décembre 2017 au 20 février 2018 (annexé au présent compte-rendu).

Extension de la gendarmerie : Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que lors de la réunion annuelle d'Inspection de la brigade territoriale autonome de Montendre qui s'est tenue à Chepniers le 26 janvier 2018, il a demandé à ce que les Instances de la gendarmerie confirment le maintien des postes de gendarmes annoncés afin que la Commune puisse proposer un projet d'extension réellement adapté aux effectifs.

M. le Maire expose au Conseil Municipal que le Service des Domaines a évalué l'ensemble du village vacances camping La Forêt à 2,2 million d'€ et qu'un dossier « vendeur » a été réalisé par les services de la mairie et confié au sénateur Bernard Lalande afin que celui-ci puisse le transmettre à des investisseurs intéressés par le redéploiement le réaménagement du village de vacances de Montendre. Cette vente permettrait au Village vacances de reprendre une activité répondant à une demande actuelle bien réelle et à répondre aux attentes des futurs visiteurs du Parc des Labyrinthes.

M. le Maire se réjouit de l'avancée de la commercialisation du lotissement Tivoli qui s'est nettement améliorée depuis la viabilisation du quartier à l'automne, les éventuels acheteurs ayant une visibilité meilleure de ce que sera ce nouveau lotissement. Sur les 18 lots commercialisables, deux lots ont été vendus (un déjà construit) et une dizaine sont réservés ou en voie d'acquisition.

A la question de M. François-Xavier Caillet, au sujet de l'avancement du chantier du Parc des Labyrinthes, M. le Maire répond que celui-ci suit son cours avec notamment l'équipement de la Maison du Parc en mobilier, le recrutement d'une directrice pour le site et la mise en œuvre d'une large campagne de communication. Mysterra devrait ouvrir comme annoncé le 5 mai prochain. Monsieur le Maire émet le souhait que le restaurant situé à l'entrée du parc, la Table Gourmande puisse rouvrir rapidement afin de proposer une offre de restauration plus variée aux visiteurs du Parc.

M. Didier Defaye demande pourquoi l'éclairage du nouveau quartier Tivoli. M. Michel Lathière, quatrième adjoint, explique que l'éclairage public du lotissement est provisoirement branché sur l'avenue de la République qui reste allumée toute la nuit. Par la suite, cet éclairage public sera raccordé à la rue de Tivoli et éteint comme la plupart des rues de Montendre entre minuit et six heures du matin.

Mme Marie Gruel questionne M. le Maire à propos d'une réunion qui s'est tenue au Conseil départemental le matin même. M. Giraudeau explique que cette réunion d'information destinée aux maires a été organisée à l'initiative du Conseil Départemental et de son Président. De nombreux sujets y ont été abordés : les subventions et notamment l'équilibre des aides accordées aux communes rurales comme aux communes urbaines, les aides à l'amélioration de la voirie, l'arrivée partout en Charente-Maritime du Haut Débit Internet pour 2022, la Défense Incendie, etc.

Didier Piéfort fait état d'un problème d'incivilité survenu le week-end précédent aux abords du Village de Vacances qui s'est réglé rapidement avec l'intervention de la Gendarmerie

Rien ne restant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h13.

Le Maire,



Patrick GIRAUDEAU

Compte-rendu des délégations du Conseil Municipal au Maire :

période du 14/12/2017 au 20/02/2018 :

Item : Prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits nécessaires sont inscrits au budget :

Date	Entreprise	Objet	Total TTC
15/12/2017	SIRF	Dentrées restaurant scolaire.	681,74
15/12/2017	SAS JABEAU - BRICOMARCHE	Fournitures Vallet.	258,40
15/12/2017	SARL HORAUD MULTIMEDIA	Blocs éphémérides 2018.	29,61
15/12/2017	WMD DIFFUSION	Fournitures scolaires école maternelle.	145,50
15/12/2017	SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE	Frais d'acte gestion domaine public.	70,00
15/12/2017	LE PASSAGE DES HEURES	100 livres Montendre Chardès Vallet	2 300,00
15/12/2017	SARL ARTEC CINEMAS	Séances offertes au public lors de l'ouverture du cinéma	720,00
15/12/2017	BRARD Annick	Croissants JC du 11 nov.	44,00
15/12/2017	BREGIERE Patrick	Dentrées JC du 11 nov.	203,84
15/12/2017	BRUNET Jean-Marc	Pain JC du 11 nov.	17,00
19/12/2017	SARL BOUE FRERES	Antigel et lave glace véhicule chardès vallet.	32,98
19/12/2017	JARDINERIES MONPLAISIR SAS	Récupérateur eau 350l espaces verts chardès.	41,75
19/12/2017	LA SADEL	Plastifieuse école élémentaire.	125,98
19/12/2017	SAS BURO PRO	Fournitures école élémentaire.	624,40
19/12/2017	SAS BURO PRO	Fournitures école maternelle.	1 046,39
19/12/2017	Entreprise Jean-Michel LERBAUDIERE	Location mini-pelle + plaque vibrante travaux école maternelle	477,77
19/12/2017	SUEZ RV OSIS OUEST	Pompage et nettoyage bacs dégraisseur restaurant scolaire	393,86
19/12/2017	SAS SEUGNE DISTRIBUTION - CENTRE E. LECLERC	Tablette Noël communal du 20/12/2017.	159,80
19/12/2017	LE TRAIT DE L'UNION	Dentrées JC du 11 nov.	151,24
20/12/2017	TESSIER Philippe	Dentrées réunion maire adjoints du 18/12/2017.	54,72
20/12/2017	SELARL PHARMACIE DES HALLES	Produits pharmaceutiques école de Vallet.	38,39
20/12/2017	SARL AAPA INGENIERIE VEGETALE	Expertise chêne dangereux chardès.	420,00
20/12/2017	A.D.P.C. 17	Dispositif secours JC du 11 nov.	1 500,00
20/12/2017	SOCIETE CIVILE PROFES NOTAIRES FIEUZET, CHENU, LAR	Acquisition immeuble RESE 22 rue des Genêts à Montendre	35 000,00
20/12/2017	SOCIETE CIVILE PROFES NOTAIRES FIEUZET, CHENU, LAR	Honoraires vente bâtiment ex RESE 22 rue des Genêts	2 803,48
21/12/2017	DUREPAIRE SAS	Granulés bois chaudière gymnase.	1 885,37
21/12/2017	INTERMARCHÉ SA SAINTONGE DISTRIBUTION	Carburant véhicules 1ère quinzaine décembre.	602,06
21/12/2017	COOPERATIVE REGIONALE	Dentrées vins d'honneur.	62,08

26/12/2017	SARL BLAMONT ET FILS	Combustible salle municipale.	1 975,00
26/12/2017	SAS FORNEL FRERES	Dentrées restaurant scolaire	831,20
26/12/2017	SIRF	Dentrées restaurant scolaire.	1 212,98
26/12/2017	ALLIANCE FORETS BOIS	Travaux de broyage et débroussaillage forêt.	7 400,25
26/12/2017	SASU ADHE PUB	Modification marquage banderole don du sang du 29/12	72,00
26/12/2017	CINE SERVICE	Contrat maintenance billetterie cinéma du 1/10 au 31/12	254,52
26/12/2017	HD SERVICES	Contrat maintenance informatique novembre.	200,00
26/12/2017	L'AVENIR ELECTRIQUE DE LIMOGES	Réglage 29 horloges éclairage public JC du 11 nov.	1 033,20
27/12/2017	PIERRON - ASCO & CELDA	Kit sol amortissant école maternelle.	731,85
28/12/2017	COOPERATIVE REGIONALE	Chocolats école maternelle.	62,55
28/12/2017	SARL ARTEC CINEMAS	Séance cinéma école maternelle le 21 décembre	457,00
28/12/2017	BRARD Annick	Cocktail Noël communal du 20/12/17.	420,00
31/12/2017	COOPERATIVE REGIONALE	Dentrées don du sang du 29/12/2017.	120,00
31/12/2017	SAS FORNEL FRERES	Dentrées restaurant scolaire.	149,40
31/12/2017	ANTARGAZ	Gaz logement réfugiés 22 rue des Genêts.	908,58
31/12/2017	BMSO - POINT P	Fournitures entretien.	317,42
31/12/2017	CEDEO	Fournitures entretien.	201,30
31/12/2017	PPG DISTRIBUTION	Peinture Charades.	392,32
31/12/2017	REXEL FRANCE SAS - SUD OUEST	Lampe et fusible ateliers.	52,99
31/12/2017	SARL SNM	Fournitures entretien ateliers.	76,20
31/12/2017	SAS JABEAU - BRICOMARCHE	Fournitures entretien ateliers.	514,64
31/12/2017	SAS JABEAU - BRICOMARCHE	Fournitures Vallet.	378,69
31/12/2017	SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE	Panneaux signalisation Charades.	138,70
31/12/2017	RABOTIN SAS	Location conteneur décembre château.	95,76
31/12/2017	SA ALBERT	Dépannage chauffage sur école et salle des fêtes de Vallet	81,00
31/12/2017	HD SERVICES	Contrat maintenance informatique décembre.	200,00
31/12/2017	SILLIKER SA	Frais d'analyses entrées restaurant scolaire.	107,36
31/12/2017	SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE	Frais d'acte et gestion domaine public BB63.	35,00
31/12/2017	INTERMARCHE SA SAINTONGE DISTRIBUTION	Appareil photos + bombons + papier cadeau Noël communal	116,87
31/12/2017	SARL ARTEC CINEMAS	Séances cinéma école maternelle et école élémentaire	756,00
31/12/2017	DIRECTION DE L'ENSEIGNE LA POSTE - ADV ENSEIGNE	Carnet de timbres.	10,20
31/12/2017	GAUTHIER Didier	Pain don du sang du 29/12/2017.	20,00
31/12/2017	SARL JARDIFLOR	Balais à gazon et sapins de Noël.	237,25
31/12/2017	SAS JABEAU - BRICOMARCHE	Fournitures entretien.	26,14
31/12/2017	L'AVENIR ELECTRIQUE DE LIMOGES	Installation prises électriques cantine école élémentaire	333,90
31/12/2017	DUCHENE Isabelle - Atelier d'impression	Impression bulletin municipal n° 6.	2 002,00
31/12/2017	MAISON DE LA PRESSE DES HALLES	Fournitures bureau communication et presse bibliothèque	184,00
31/12/2017	SARL VERONZAC - INTERSPORT	Cadeau Noël communal du 20/12/2017.	120,70

31/12/2017	SAS JABEAU - BRICOMARCHE	Fournitures entretien Chardes.	22,30
31/12/2017	INTERMARCHÉ SA SAINTONGE DISTRIBUTION	Carburant véhicules 2è quinzaine décembre.	497,61
31/12/2017	TESSIER Philippe	Pain restaurant scolaire décembre.	229,68
31/12/2017	TRANSGOURMET OPERATIONS SAS	Dénrées restaurant scolaire.	976,06
31/12/2017	SARL BOUE FRERES	Fournitures et réparation sur tracteur, aspirateur	641,32
31/12/2017	SARL BOUTEILLER FRERES	Réparation véhicules ford courrier.	136,50
31/12/2017	SARL PAPERIE DES VERGERS - BUREAU VALLEE	Fournitures bureau.	66,53
31/12/2017	DUCHENE Isabelle - Atelier d'impression	Plastification affiche informations format A3 pour MSAP	339,60
31/12/2017	BATIPOSE AQUITAINE	Changement de menuiseries rock school	2 775,73
31/12/2017	SARL JARDIFLOR	Plants de fleurs et végétaux espaces verts Vallet.	861,00
31/12/2017	SARL BOUE FRERES	Réparation karcher chardes.	111,41
31/12/2017	SARL LEGER PERE ET FILS	Passage balayeuse sur voirie.	768,00
11/01/2018	SARL CANTIN	Réglage serrures porte coulissante préau école de	31,50
11/01/2018	CONTROLE TECHNIQUE SUD	Frais contrôle technique véhicule.	65,00
11/01/2018	SARL MONTENDRE AUTOMOBILES	Réparation sur véhicule Kangoo police municipale.	216,00
11/01/2018	HORIS SAS	Réparation table chauffante cantine primaire.	244,80
11/01/2018	HORANET	Contrat maintenance et assistance téléphonique sys	1 183,97
11/01/2018	EURL ADP CHARENTE	Abonnement GPRS panneau lumineux électronique du 0	244,80
17/01/2018	SIRF	Dénrées restaurant scolaire.	725,60
17/01/2018	LA POSTE - CSPN Clients Bordeaux	Frais distribution bulletin municipal n° 6.	495,83
17/01/2018	PISLOR Bernard - CEGA	Audit sur les contrats d'assurances, responsabilité	4 800,00
17/01/2018	TAPHANEL Céline	Travaux terrassement voirie la Trappe.	2 013,60
22/01/2018	SARL BLAMONT ET FILS	Combustible école maternelle + école Chardes et éc	3 767,37
22/01/2018	INTERMARCHÉ SA SAINTONGE DISTRIBUTION	Carburant véhicules 1ère quinzaine janvier.	190,04
22/01/2018	COOPERATIVE REGIONALE	Dénrées restaurant scolaire.	29,94
22/01/2018	SAS FORNEL FRERES	Dénrées restaurant scolaire.	354,03
22/01/2018	SARL HORAUD MULTIMEDIA	Cartouche imprimante compta + papier format A4 mai	508,90
22/01/2018	COMPTOIR DE BRETAGNE	Etagère murale restaurant scolaire.	204,00
22/01/2018	BUREAU ALPES CONTROLES	Diagnostic amiante école maternelle.	216,00
22/01/2018	SARL LAFICOM	Abonnement 2018 logiciel Budg'éclair.	300,00
22/01/2018	SOLURIS	Maintenance matériel informatique mairie, biblioth	1 144,18
22/01/2018	DUCHENE Isabelle - Atelier d'impression	Impression cartes de vœux Maire 2018.	438,00
23/01/2018	COOPERATIVE REGIONALE	Dénrées cérémonie vœux du 22/01/18.	30,11
23/01/2018	TESSIER Philippe	Amuse bouche présentation des vœux au personnel I	250,20
06/02/2018	SARL BLAMONT ET FILS	Combustible école élémentaire.	6 320,00
06/02/2018	SAS FORNEL FRERES	Dénrées restaurant scolaire.	320,17
06/02/2018	SIRF	Dénrées restaurant scolaire.	1 438,61
06/02/2018	BLACHERE S.A.	Transformateur électrique pour guirlandes.	80,66

06/02/2018	GIFI DISTRI 29		Assiettes plates cantine + guirlande électrique mairie Chardès	65,00
06/02/2018	VEDIF Collectivités		Poteau inox voirie.	474,00
06/02/2018	Entreprise Jean-Michel LERBAUDIÈRE		Fourniture et pose clôture au calvaire.	1 067,90
06/02/2018	COMMUNAUTE DES COMMUNES DE HAUTE SAINTONGE		Entretien bois et forêts brigades vertes sur montendre chardes et vallet	5 040,00
06/02/2018	JOURNAL DES MAIRES		Abonnement 2018.	98,00
06/02/2018	SILLIKER SA		Frais d'analyses denrées restaurant scolaire.	125,94
06/02/2018	COOPERATIVE REGIONALE		Denrées vins d'honneur.	43,37
07/02/2018	BUREAU ALPES CONTROLES		Diagnostic amiante avant travaux menuiseries école	1 608,00
07/02/2018	BUREAU ALPES CONTROLES		Complément diagnostic amiante ancienne gare réhabi	1 020,00
09/02/2018	SARL BLAMONT ET FILS		Combustible salle municipale.	2 187,50
09/02/2018	SIRF		Denrées restaurant scolaire.	1 003,36
09/02/2018	SARL WELDOM - SARL HORAUD ET FILS		Sacs aspirateurs.	175,50
09/02/2018	TRIGANO MDC		Acquisition petit matériel pour tivolis.	655,20
09/02/2018	SARL JARDIFLOR		Bottes personnel technique vallet.	39,90
09/02/2018	ISS HYGIENE ET PREVENTION		Dératisation désouisation et désinsectisation MPE, restaurant scolaire	615,82
09/02/2018	SARL BOUTEILLER FRERES		Réparation véhicule ford connect.	184,32
09/02/2018	SA ALBERT		Dépannage chaudière mairie.	190,56
09/02/2018	SARL MICROBIB		Maintenance annuelle logiciel bibliothèque.	284,40
09/02/2018	LA HAUTE SAINTONGE LES EDITIONS DU PHARE		Renouvellement abonnement 2018.	61,00
14/02/2018	INTERMARCHÉ SA SAINTONGE DISTRIBUTION		Carburant véhicules.	842,78
14/02/2018	INTERMARCHÉ SA SAINTONGE DISTRIBUTION		Café sucre et filtres maire.	45,14
14/02/2018	SAS FORNEL FRERES		Denrées restaurant scolaire.	564,10
14/02/2018	TRANSGOURMET OPERATIONS SAS		Denrées restaurant scolaire.	2 431,49
14/02/2018	ANTARGAZ		Livraison gaz logement 22 rue des genêts.	513,00
14/02/2018	BMSO - POINT P		Fournitures entretien.	468,70
14/02/2018	CEDEO		Fournitures entretien gendarmerie, ateliers et village vacances	300,56
14/02/2018	JARDINERIES MONPLAISIR SAS		Fournitures espaces verts petit outillage brigade verte	234,38
14/02/2018	SARL SNM		Fournitures entretien.	215,88
14/02/2018	SAS JABEAU - BRICOMARCHE		Fournitures entretien.	774,60
14/02/2018	SICLI - CHUBB FRANCE		Visite obligatoire trappes de désenfumage bâtiments	501,60
19/02/2018	IP STORE ENTREPRISE		Acquisition 24 Tablettes iPad Wi-Fi 32 GB + Housses école élémentaire	15 050,10

Item : Exercer au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la Commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au 1^{er} alinéa de l'article L 213-3 de ce même Code, conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 19 septembre 2005 délimitant les zones soumises à droit de préemption :

Reçu le	Propriétaire	Mandataire	Nature et adresse du bien	Sion et n°	Surf parcelle	Prix	Date	Bénéficiaire	Renonc.	Date départ
29/12/2017	Micheline Florina BARONNIER (veuve SIMON)	Me Alain PIASECKI 1 Place des Cônes 33390 BLAYE	Habitation 1 rue des Pins	AO n°27	3 A 25 CA	81 500 €	08/01/2018	M. Alexis MONEMOU 1 rue des Muriers 33130 BLAYE	X	11/01/2018
08/01/2018	Roland BRUN et Lina CHADEFRAUD	Me Sébastien FIEUZET 63 - D730 Le Bourg 17210 CHEPNIERS	Habitation 44 avenue de la République	AO n°179	6 A 31 CA	100 300 €	08/01/2018	M. Pierre-Nicolas BOGAERT	X	11/01/2018
15/01/2018	Frédéric MOREL	Me Geneviève ECHINARD 16 rue de Lorraine 21208 BEAUNE	Terrain Rue Font Marvaux	AC 319-357- 358-361- 362-364- 365-366	13 A 10 CA	25 000 €	15/01/2018	M. et Mme Constantin-Cristian PANAIT	X	17/01/2018
24/01/2018	Dominique Madeleine Suzanne CHEMELAT (épouse LATHIERE)	Me Fabienne MASSON 1 place des Cônes 33390 BLAYE	Habitation 16 Avenue de la République	AC n°303	14 A 62 CA	100 000 €	29/01/2018	Mme Gaëlle LATHIERE et M. Sylvain MARTIN	X	29/01/2018
24/01/2018	Jean-Pierre JACQUELIN	Me Fabienne MASSON 1 place des Cônes 33390 BLAYE	Habitation 22 rue Goulebeneze	AC n°114 et 115	3 A 16 CA	72 000 €	29/01/2018	SAS MARIMMO	X	29/01/2018
07/02/2018	Michelle ESPEUT	Me Sylvie DUMET- PROUTEAU 91 Avenue Gambetta 17100 SAINTES	Habitation 4 rue de la Rivière	AD n°107	9 A 58 CA	57 500 €	07/02/2018	M. Stéphane EMEILLANT	X	07/02/2018
09/02/2018	SCI JIJ	Me Sébastien FIEUZET 63 - D730 Le Bourg 17210 CHEPNIERS	Habitation 25 rue du stade	AO n°141	17 A 87 CA	95 000 €	12/02/2018	M. Mickael BOUCHE	X	13/02/2018

